

Service Incendie - Acquisition d'un fourgon pompe tonne

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Corps de Protection Incendie dispose d'un fourgon pompe tonne mis en circulation le 26 mai 1978. Ce véhicule est une auto-pompe utilisée pour les opérations d'extinction des incendies. En effet il se compose d'une citerne d'eau (2 900 l), d'une pompe, et transporte du matériel d'extinction (tuyaux, lances), du matériel d'exploration, de sauvetage, du matériel d'éclairage et divers accessoires. Sa cabine transporte 8 sapeurs-pompiers.

Ce véhicule est un engin de première intervention puissant venant compléter l'action des véhicules sur un feu d'une certaine importance.

Après expertise par une société spécialisée, ce véhicule présente une importante corrosion au niveau des cellules et de la citerne qui nécessiterait des réparations d'un coût d'environ 200 000 F. Le kilométrage compteur routier et utilisation de l'auto-pompe s'établit par équivalence à environ 210 000 km.

Compte tenu de la valeur vénale de ce véhicule et du montant des travaux nécessaires, il est proposé de procéder à son remplacement par l'achat d'un véhicule neuf.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord :

- à voter les crédits correspondant à cette dépense, soit 1 000 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant au chapitre 900.1/2150.00517.56000,

- à autoriser M. le Député-Maire à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, compte tenu de l'importance de cette somme, 1 MF qui est en fait une mauvaise surprise si j'ai bien compris, et il faudrait éviter tout de même que cela se reproduise, je voudrais poser la question suivante : a-t-on en permanence un état de santé, je m'adresse au Docteur GALLAT, du parc des véhicules, suffisamment précis pour qu'au moment de la préparation budgétaire on puisse provisionner effectivement ce genre de risques ?

M. GALLAT : Tout à fait. Dans les budgets principaux que l'on vous présente chaque année, il y a des renouvellements réguliers de matériels qui sont proposés. Là, il est vrai que nous avons constaté une fuite qui n'était malheureusement pas réparable sur un véhicule âgé, qui aurait pu faire encore quelques années puisque nous avons des véhicules de sapeurs-pompiers qui le sont beaucoup plus. C'est pour cela qu'on vous propose de le changer, mais je confirme bien à M. le Député JACQUEMIN que chaque année il y a une part de renouvellement de matériels dans le BP que l'on vous propose.

A ce propos d'ailleurs, ce n'est plus l'Adjoint à l'Incendie qui va vous parler mais l'Adjoint à l'Informatique, nous avons développé depuis deux ans avec le Service Informatique un programme de GMAO (Gestion et Maintenance Assistées par Ordinateur) pour l'ensemble du parc des véhicules et l'ensemble du matériel de la Ville de Besançon afin de prévoir justement ce renouvellement régulier de matériels et de véhicules.

M. BOICHARD : Une précision seulement : lorsque cette affaire est venue au niveau des discussions du budget supplémentaire, la demande n'était pas tout à fait celle-là. On nous demandait de faire l'opération en deux exercices, un premier exercice avec le châssis et puis un autre suivant avec les équipements. Finalement nous avons pensé qu'il était infiniment plus efficace de faire cela en une fois, voilà peut-être pourquoi la somme vous paraît plus importante, Monsieur JACQUEMIN, que peut-être elle l'aurait été autrement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.